

Département du Morbihan
Commune de QUIBERON

ENQUETE PUBLIQUE

relative
au zonage d'assainissement collectif des eaux usées
de la commune de Quiberon

ouverte du 30 mars au 28 avril 2017

2. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

REFERENCES :

- Arrêté du président de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique du 13 mars 2017 portant ouverture de l'enquête publique.
- Décision du tribunal administratif de Rennes du 25 janvier 2017 portant désignation du commissaire enquêteur.

SOMMAIRE

1 - Rappel du projet	3
2 - Bilan de l'enquête	3
3 - Examen des observations formulées par le public	4
4 - Examen des réponses aux questions du commissaire enquêteur	4
7 - Conclusions et avis du commissaire enquêteur	6

1 - Rappel du projet soumis à enquête publique

La communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique qui détient la compétence assainissement collectif eaux usées sur 22 communes s'est fixée pour objectif d'actualiser et de mettre en cohérence les zonages d'assainissement de 17 communes, dont celle de Quiberon qui a fait l'objet d'une révision de son plan local d'urbanisme approuvée le 16 octobre 2014.

L'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Quiberon est assuré par la station d'épuration de Pont Er Bail desservant Quiberon et Saint Pierre Quiberon. Elle a été mise en service en 2007 et sa capacité est de 60000 EH (équivalent habitant) et 9000 m³/jour. Elle reçoit les effluents par un réseau de 72 km comportant 50 postes de relèvement. Le nombre de branchements sur ce réseau était de 8204 en 2013 pour la ville de Quiberon avec un taux de raccordement de 97,7%.

La révision du zonage d'assainissement concerne l'ensemble du territoire communal, mais l'extension du réseau porte en essentiellement sur la zone de Kerhiuel au nord de la ville, d'une surface de 6,25 ha, qui est la seule zone nouvelle à urbaniser au titre de la révision du PLU.

Outre le raccordement de l'assainissement de la zone de Kerhiuel correspondant à 125 EH et 20 m³/j, il reste à réaliser l'assainissement de 14,5 ha de zones urbanisables non encore urbanisées soit 250 habitations représentant une charge supplémentaire de 660 EH et 100 m³/j. Enfin, il y a lieu de prévoir le raccordement au réseau de cinq habitations contiguës situées rue de Kerdonis dont l'assainissement individuel est évalué « acceptable à risque fort ». Tous ces raccordements sont compatibles avec la capacité de la station d'épuration, puisqu'ils ne représentent que 1,3% de sa capacité nominale qui n'est actuellement utilisée au maximum qu'à 65%.

Le projet prévoit sur le poste de relevage de Port Maria la construction d'un bassin tampon de 400 m³ et l'augmentation de ses capacités de pompage afin de supprimer les débordements et la mise en place d'une télésurveillance sur l'ensemble des postes de relèvement.

2 – Bilan de l'enquête

L'enquête publique relative au zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Quiberon s'est déroulée du 30 mars au 28 avril 2017 dans les conditions précisées par l'arrêté du président de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique du 13 mars 2017 portant ouverture de l'enquête publique.

Un exemplaire du dossier et un exemplaire du registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs à la mairie de Quiberon.

Le dossier d'enquête était également en ligne sur les sites internet de la CC AQTA et de la mairie de Quiberon. Le cheminement à effectuer pour accéder au dossier sur le site de la mairie de Quiberon n'était pas évident et je n'ai pu personnellement y parvenir que par une recherche par mots clés.

L'information réglementaire du public a été satisfaisante. Elle a été effectuée sur les panneaux d'affichage de la mairie et en cinq points du territoire, ainsi que dans la presse.

J'ai tenu quatre permanences dans un bureau situé au rez de chaussée de la mairie. Une seule personne s'est déplacée pour s'informer et formuler ses observations sur le registre d'enquête.

Aucune observation n'a été formulée sur l'adresse mail réservée à l'enquête publique.

Un courrier destiné au commissaire enquêteur a été remis le 2 mai à la mairie de Quiberon, soit quatre jours après la fin de l'enquête. Il n'a pas été pris en compte.

Le manque d'intérêt du public pour cette enquête peut s'expliquer par le fait que la quasi-totalité des constructions de la commune (97,7%) sont déjà raccordées au réseau collectif mais aussi en raison du décalage de 3 ans entre l'enquête publique de révision du PLU et la présente enquête.

3 - Examen des observations formulées par le public

Observation de M Le Bouëdec, président de l'association du lotissement du « Menhir Couché », qui trouve regrettable que l'enquête ait lieu en 2017 avec un plan daté de 2013, que le plan du réseau est incomplet alors que la sensibilisation à la nécessité de compléter les branchements collectifs est forte. Il signale que les trois derniers branchements de son lotissement seront achevés en 2017 suite à l'accord entre l'association du lotissement du « Menhir couché » et le lotissement « Hameau de l'océan ».

Dans son mémoire en réponse la CC AQTA indique que l'enquête zonage d'assainissement n'a pu être effectuée en même temps que l'enquête révision du plan local d'urbanisme (PLU) en raison d'une « restructuration de la communauté de communes » et de la nécessité d'établir une évaluation environnementale pour le zonage d'assainissement eaux usées.

4 - Examen des réponses aux questions du commissaire enquêteur

4.1 Quelle suite a été donnée depuis 2013 à la proposition de raccordements supplémentaires de cinq habitations de la rue de Kerdonis prévue page 21 (date de réalisation) ?

Le raccordement de la rue de Kerdonis au réseau d'eaux usées est prévu en 2019 et inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la communauté de communes.

4.2 Y-a-t-il eu d'autres raccordements effectués depuis cette date ?

Depuis 2013, il n'y a pas eu d'autres extensions de réseaux d'eaux usées réalisées par la communauté de communes sur la commune de Quiberon. En revanche, d'autres branchements particuliers ont été effectués dans le cadre de la construction de nouveaux immeubles.

4.3 Fournir une synthèse actualisée en 2017 du tableau des installations individuelles présenté page 18 afin de constater en particulier comment a été traité depuis juillet 2013 le problème des 24 installations non raccordées classées « inacceptable » et des 67 installations non raccordées classées « acceptable – risque fort ».

L'évolution de l'état des installations individuelles n'a pratiquement pas varié depuis le diagnostic fait par la société AETEQ, seules les 24 installations classées « inacceptable » devenues « non-conforme avec obligation de travaux » ont obligation de faire des travaux dans un délai de 4 ans (1 an en cas de vente).

Suite à l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'assainissement non-collectif, les appellations des résultats ont été modifiées :

- Satisfaisant – Installations ne présentant pas de défaut ;
- Acceptable « risque faible » - Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments consécutifs ;
- Acceptable « risque fort » - Non-conforme sans obligation de travaux ;
- Inacceptable – Non-conforme avec obligation de travaux.

Ci-dessous l'état des contrôles fait par le SPANC depuis 2013.

Quiberon	Bonne Conception	Bonne Exécution	Bon Fonctionnement	Ventes Immobilières	
				Diagnostic initial	Contre-visite
2013	1	0	0	3	0
2014	0	0	1 (non-conforme)	1	1
2015	0	0	0	0	0

Rapport d'évaluation environnementale : Quelle suite donnée depuis septembre 2014 aux travaux listés pages 26 et 39 de ce rapport :

4.4 Construction d'un bassin tampon de 400 m³ au poste de relevage de Port-Maria afin d'éviter les rejets directs au milieu qui se produisent actuellement (date de réalisation, retour d'expérience).
La date de réalisation du bassin tampon de 400 m³ au poste de relevage de Port-Maria est juin 2015. Un renforcement de la canalisation de refoulement du poste a également été réalisé en 2016 pour permettre une meilleure évacuation des effluents.

4.5 Renforcement de la capacité de pompage de cette station (date de réalisation, ancienne et nouvelle puissance).
La date de réalisation du renforcement de la capacité de pompage du poste de Port-Maria est fin 2016. La puissance du poste de relevage de Port-Maria est passée de 385 m³/h + 210 m³/h contre 300 m³/h.

4.6 Réhabilitation et renouvellement dans un délai de trois mois des réseaux d'eaux usées rue de Port-Maria, rue du Petit-Pont d'Eau, rue du Levant, route de Kerné, village de Kerné, rue du Manémeur et rue d'Armorique, afin de lutter contre les entrées d'eaux parasites (dates de réalisation).
La date de réalisation concernant la réhabilitation de ces réseaux est mars 2016.

4.7 Contrôles des branchements (dates de réalisation).
La communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a réalisé depuis 2015, 345 contrôles de branchement des eaux usées sur la commune de Quiberon dans le cadre de campagnes de branchement ou de ventes immobilières et notamment dans les secteurs de Port-Haliguen, la gare SNCF et Castéro. Environ 74 % de ces contrôles ont été jugés conformes et environ 24% des contrôles ont présenté des anomalies. Des courriers de demande de mise en conformité ont été adressés.

4.8 Mise en place d'une télésurveillance sur l'ensemble des postes de relèvement (dates de réalisation).
Tous les postes de relèvement sont équipés d'une télésurveillance, cet équipement a été mis en place simultanément à la création des postes de relevage. Par ailleurs, il est à noter que certains postes dit sensibles de par les volumes pompés ou de par leur proximité au milieu sont équipés de détecteurs de surverse et de préleveur. Ces données d'auto-surveillance font l'objet d'une transmission aux services de la police de l'eau conformément à la réglementation en vigueur.

4.9 Plan d'actualisation du zonage d'assainissement de la ville de Quiberon : Le plan présenté à l'enquête ne comporte pas la totalité du réseau d'assainissement collectif existant effectivement sur la commune. On peut citer, en particulier et de façon non exhaustive, les portions de réseaux concernant les lotissements de Tal Mor (ancien), de Briellec 1 et 2, du Menhir couché, de Toul Ar Ouet (ancien), de l'Ecrin d'Azur, de Groizen 2 ainsi que ceux situés dans les impasses donnant sur le boulevard Anatole France. Bien qu'une partie de ces lotissements et voiries soient de statut privé, cela n'enlève rien au fait que leurs réseaux sont raccordés au réseau collectif et alimentent la station d'épuration. Ils doivent en conséquence être matérialisés sur le plan d'assainissement collectif.

La CC AQTA souhaite également avoir la meilleure vision possible du réseau d'assainissement pour une amélioration de la connaissance du patrimoine. Les portions de réseaux d'assainissement manquants proviennent des lotissements privés qui n'ont pas encore transmis leurs plans de réseau. La transmission de ces plans sera demandée prochainement.

5 – Conclusions et avis du commissaire enquêteur

De l'étude du dossier, des observations du public et des réponses du maître d'ouvrage, il ressort :

Des éléments défavorables :

- Les points faibles du réseau d'assainissement collectif et les travaux prévus pour les supprimer sont décrits dans le rapport d'évaluation environnementale réalisé un an après le fascicule « révision du zonage d'assainissement de la commune de Quiberon ». On peut en déduire que si l'évaluation environnementale n'avait pas été prescrite après examen au cas par cas, tous ces éléments pourtant essentiels n'auraient pas été communiqués au public.
- L'absence d'actualisation des pièces constitutives du dossier (2014 pour l'évaluation environnementale, 2013 pour les autres) n'a pas permis de disposer d'un dossier permettant d'appréhender l'état d'opérationnalité du réseau à la date de l'enquête. J'ai dû interroger par écrit le maître d'ouvrage pour m'enquérir de la réalisation des travaux préconisés en urgence en 2014 pour améliorer le réseau.
- Le plan de zonage d'assainissement est incomplet car les portions de réseau des lotissements privés qui sont raccordés au réseau public n'y sont pas représentés alors qu'elles participent au dimensionnement du réseau et de la station d'épuration. La CC AQTA, consciente de ce problème, va demander la transmission des plans correspondants aux représentants des lotissements privés pour mettre à jour son document.
- Le raccordement au réseau collectif de cinq habitations de la rue de Kerdonis préconisé dans le fascicule « révision du zonage d'assainissement » établi en juillet 2013 n'a toujours pas été réalisé et n'est prévu qu'en 2019.

Des éléments favorables :

- Le réseau collectif d'assainissement des eaux usées couvre la très grande majorité du bâti existant sur la commune (97,7% en 2013).
- L'avis de l'autorité environnementale est globalement positif sous réserve de la réalisation des travaux mentionnés dans l'évaluation environnementale et du raccordement des cinq habitations de la rue de Kerdonis.
- Les travaux projetés en 2014 dans l'évaluation environnementale pour supprimer les points faibles du réseau ont été réalisés.
- L'extension du réseau à la nouvelle zone à urbaniser de Kerihuel prévue au titre de la révision du PLU en 2014 est située à proximité immédiate du réseau existant et l'extension aux zones urbanisables non encore urbanisées du PLU initial seront absorbées sans difficulté par la capacité résiduaire de traitement de la station d'épuration de Pont Er Bail.

Au vu de ce constat, j'estime que les éléments défavorables que j'ai relevés révèlent une certaine désinvolture de la part de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique dans la préparation de son dossier d'enquête, ce qui peut être interprété comme un manque de respect du public. Mais les éléments favorables mettent en évidence à la date de la présente enquête publique un réseau opérationnel et de bonne qualité apte à préserver l'environnement exceptionnel et particulièrement sensible des territoires de la commune de Quiberon et de la commune voisine de Saint-Pierre Quiberon.

En conséquence, j'émet **un avis favorable** à la révision du zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Quiberon en formulant deux recommandations et une réserve :

Recommandation n° 1 : Veiller à préparer des dossiers d'enquête actualisés à la date de lancement de l'enquête et à ne pas réserver le listage des propositions d'amélioration et de travaux prévus au seul document d'évaluation environnementale.

Recommandation n° 2 : Etre plus proactif pour la réalisation des travaux d'amélioration en accélérant en particulier les raccordements prévus rue de Kerdonis et le traitement des 24 assainissements non collectifs classés « inacceptable » dès 2013.

Réserve : Compléter le plan du réseau d'assainissement collectif des eaux usées en y mentionnant tous les réseaux privés qui y sont raccordés.

Fait à Ploemeur, le 27 mai 2017

Le commissaire enquêteur
Joël LE ROUX

